

# Chronique locale ROUBAIX

### Allitude étrange.

Les manifestations qui ont marqué les soirées des 26 et 27 juin ne riment absolument à rien.

L'acquiescement au projet de sectionnement municipal a duré huit jours; partisans et adversaires ont donc eu tout le temps nécessaire pour présenter leurs observations. Il était loisible à ceux qui voient d'un mauvais œil la mesure électorale, de se rendre en foule à la Mairie et de couvrir de signatures les listes de protestations.

Les incidents n'ont pointé ainsi. Pourquoi? C'était leur droit cependant, et en faisant une manifestation de ce genre, ils eussent été d'accord avec le bon sens et la raison.

Mais les collectivistes roubaisiens, brouillés depuis longtemps avec ces deux choses-là, ont voulu rester fidèles à leurs traditions d'agitation et de violence.

Aller mettre une signature sur un registre était une démarche régulière, qui avait un sens, mais combien trop paisible pour nos bruyants révolutionnaires. Mieux valait cent fois une démonstration dans la rue, une de ces bonnes démonstrations « populaires » comme savent en organiser les meneurs du parti, avec cortège, chants, cris, tapage, coups, rixes, blessés, etc.

Les manifestants savaient d'ailleurs, — on le leur avait dit au Théâtre Couvreur, — que la police « se tiendrait bien ». En effet, elle s'est admirablement tenue... à distance, la police, accompagnant, nous pourrions écrire protégeant les bandes nombreuses qui vociféraient sous les fenêtres des habitants surpris : vive la Commune ! vive la Révolution !

Les agents observant certainement à des ordres reçus, ils ne doivent pas être rendus responsables de ces faits scandaleux.

Si on n'avait pas toléré les premières manifestations tumultueuses que rien n'expliquait, et qui étaient à la fois une infraction à la loi et à un règlement de police, nous n'aurions pas eu à mentionner hier plusieurs scènes regrettables; des émeutes n'auraient point, par exemple, à moitié assommé un citoyen, sur la Grand-Place, parce qu'il criait : Vive la Patrie ! Ou n'aurait pas violé un domicile et tenté d'entrer de force dans une maison particulière...

Nous avons assisté, hier, à un spectacle qui rappelle les plus tristes heures des dernières périodes électorales. Est-ce que pour prendre des mesures, on attend qu'une nouvelle victime soit frappée?

**Mariage.** — M. Georges Dillon Kavanagh, beau-frère de notre confrère M. Emile Ferré, rédacteur en chef de *«Le Nord»*, a épousé mardi à Braine-le-Château, Mlle Marguerite Bara, fille de M. Bara, capitaine au long cours.

M. Dillon Kavanagh est attaché, pour les voyages d'Amérique, à la maison Auguste Watinne, de Roubaix.

**Le jury d'examen de l'Ecole de Commerce.** — Notre concitoyen, M. Durion, traducteur-interprète, vient d'être nommé par le jury de l'examen de sortie de l'Ecole supérieure de Commerce de Lille. M. Durion est en outre chargé des interrogations sur l'espagnol.

**Comité Justice-Egalité.** — Jeudi 29 juin, le comité Justice-Egalité se réunira à 8 heures, en son local habituel.

**Les affaires de la « Paix ».** — Mercredi est venue devant le tribunal de commerce la demande faite par les anciens administrateurs de la *« Paix »* et tendant à faire déclarer nulle la décision prise à l'assemblée générale du 4 septembre 1898, en ce qui concerne l'adoption de nouveaux statuts.

Comme nous l'écrivons plus loin, dans la chronique des tribunaux, la cause a été mise en délibéré.

Une excursion à la campagne. — L'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole du boulevard d'Hautin, organise pour le dimanche 9 juillet une excursion scolaire au mont de l'Enclau.

La commission rappelle à ceux des membres qui n'auraient pas encore donné leur adhésion, qu'ils pourront se faire inscrire au siège de l'Association le dimanche 2 juillet, à 11 heures du matin.

Les noces de M. et Mme Lefebvre, le plus pur de tous les heures est le bonheur d'Oostkamp, rue du Bois, 43, et dépot succursales.

**Le kil. 3.20.**  
Heureux en pots, conservation garantie, 2.75 le kil. Téléphone. On porte à domicile, 5.020

**Hémis.** — Mariage. — Il y a quelques jours, a été célébré le mariage de M. Charles Lefebvre, d'Anvers, et Mlle Mathilde Salambier, fille de M. Louis Salambier, brasseur à Lille.

La cérémonie a eu lieu à Saint-Pierre-Saint-Paul et le mariage a été béni par M. Chabouat aîné.

M. Fabre A. Salambier a célébré la messe, MM. les chanoines Carlon, Dieu et L. Salambier occupant les stalles avec le chœur de la paroisse.

Une assistance nombreuse remplissait l'église et témoignait ses sympathies à deux familles justement honorées dans notre région.

**Un accident de voiture.** — Mercredi soir, vers sept heures, le fils de M. Rassin-Duchange, du boulevard de Paris, se promenant en boggy, accompagné de son domestique.

Arrivé en haut du boulevard de Paris le cheval, pris de peur, s'effrita et descendit le boulevard à une vitesse vertigineuse sans que les efforts des deux personnes, qui se trouvaient dans la voiture, pussent l'arrêter.

L'animal s'élança dans la rue du Moulin et bientôt épouvanté, vint s'abattre près du jardin de M. Vonelle. M. Rassin et son domestique furent projetés de la voiture sur le pavé à une dixième de mètre.

M. Rassin porta une légère blessure à la tête, et son cocher n'a reçu qu'une plaie sans gravité au cou. La voiture a été renversée en miettes.

Cet accident, qui s'est produit à la sortie des usines, avait causé un rassemblement considérable.

Quand on me demanda le secret de la gravité de mes terribles maux d'estomac et de mes insomnies, je répondis: Les Pilules du Dr Sorel F. L. & P. (No 214).

Dépot: Phe Boyaval, 108, rue de Lannoy, Roubaix, 40632.

**Enfants garantis frais, rue du Bois, 13.**

**LETTRES D'OBIT** (beau papier anglais grand deuil). — Imprimerie A. Roubaix, 71, Grande-Rue, Roubaix.

SANS INSERTION AVEC INSERTION  
DANS LE JOURNAL DANS LE JOURNAL  
400 exemplaires 1.85 le cent 2.00 le cent  
900 » 1.60 » 1.75 »  
800 » 1.75 » 1.90 »  
700 » 1.90 » 2.05 »  
600 » 2.05 » 2.20 »  
500 » 2.20 » 2.35 »  
400 » 2.35 » 2.50 »  
300 » 2.50 » 2.65 »  
200 » 2.65 » 2.80 »

Les lettres de décès 0.25 cent. en plus au cent.

## TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL de TOURCOING sont reçues à Tourcoing au bureau du journal, 78, rue Nationale, le Librairie Walleux, 29, rue Saint-Jacques. 2760

**A propos de « La Balayouse ».** — Le service de la voirie a fait l'acquisition, il y a quelque temps déjà, d'une balayouse mécanique qui rend des services, c'est incontestable.

Mais encore faut-il que les nuages de poussière que fatatement elle soulève n'incommodent pas les habitants. C'est cependant ce qui s'est produit, mardi matin, place Charles-Roussel. Il a fallu fermer hermétiquement portes et fenêtres pour n'être pas envahi par le tourbillon poussiéreux que l'appareil a occasionné.

De là des plaintes très justifiées d'ailleurs. Il nous suffira, nous en sommes persuadés, de signaler le fait au service de la voirie pour qu'il remédie à cet inconvénient en recommandant d'arroser au préalable.

**La grève du poignage de MM. Malard.** — La journée de mercredi n'a amené aucun changement dans

la situation. Aucune délégation ne s'est présentée à la fabrique, il n'y a donc pas eu d'entrées.

Nous croyons même savoir que les grévistes sont décidés à ne plus envoyer de délégations.

Le motif de la grève semble être maintenant attribué à la répartition du travail par l'un des grévistes. Ses camarades en veulent l'exclusion.

## CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUHAMEL-VERGHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mme Valérie-Justine Verghe, épouse de Monsieur Henri Duhamel, décédée à Watteles, le 27 juin 1899, dans sa 82e année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux obsèques qui auront lieu le jeudi 30 courant, à 4 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Watteles. L'assemblée à la maison mortuaire, à 3 h. 3/4, rue Carnot, 7, près le pont du Labourer.

Les amis et connaissances de la famille CORBEAU-MEURIS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mme Marie-Joséphine Meuris, décédée à Roubaix, le 28 juin 1899, dans sa 36e année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux obsèques qui auront lieu le jeudi 30 courant, à 9 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. Les Vigiles seront célébrées le jeudi 29, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, anglée des rues Muncie et de la Balance, à 8 h. 3/4.

## LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

La Petite Feuille Catholique est distribuée gratuitement, chaque semaine, dans toutes les maisons de la ville de Roubaix.

Les personnes amies qui constateraient des irrégularités dans cette distribution sont priées d'en informer par écrit le gérant M. L. Buzanac, 74, rue de Lille.

## L'affaire de la Citadelle de Lille

Nouveaux détails

**GRAVES INCULPATIONS**  
Nous avons raconté dans notre numéro du 26 courant, que se sont produits à la Citadelle de Lille, des faits nouveaux et plus complets détails.

De graves soupçons pèsent sur un nommé J., dont nous ne nous sommes signalé l'arrestation, mais nous ne voulons pas dévoiler son nom, avant que les preuves ne soient précises. Nous continuerons à le désigner par l'initiale J.

Les vols ont été très fréquents et, si l'on pouvait en additionner le total, on arriverait à un chiffre considérable. Colmatières, liquors, tabac, livres, argent, tout cela disparaissait comme par enchantement, et ces méfaits redoublés de nuit.

Le jour de l'arrestation, on a trouvé le butin prêt à la cuisine du ter d'artillerie. Il y avait un jambon et quelques bouteilles placées à portée de la main, et ces victuailles auraient disparu aussi lestement que les autres, si le voleur n'avait été arrêté dans ses opérations.

Nous avons dit également hier qu'un officier avait été arrêté, mais les charges qui pèsent sur lui paraissent beaucoup moins consistantes que celles qui accablent J.

Il aurait été, d'après les ordres, conduit dans la chambre d'un sous-officier et il aurait dormi, comme explication de sa présence anormale dans ce lieu à cette heure, qu'il s'était battu dans sa chambre avec un de ses camarades et qu'il n'avait pas retourné.

Quant à J., il est, par ailleurs, soupçonné depuis quelque temps. Il avait été vu à différentes heures de la nuit, rôdant dans les parties de la citadelle où sa présence n'était pas expliquée.

Dans la nuit de dimanche, étant de garde au poste de police de la Citadelle, J. s'est absenté, mais le chef de poste ne l'a saisi qu'un peu après il était arrêté sous l'inculpation d'abandon de poste.

## Importantes perquisitions

Une perquisition a été faite au domicile d'une jeune fille avec qui J. entretenait des relations suivies. On a retrouvé de nombreux milligrammes.

Une autre perquisition faite à la caserne dans le paquetage de J., a amené des découvertes importantes. On a retrouvé des fausses clefs, des passe-partout et une longue corde toute verte.

La découverte de ces objets ne fait que confirmer les soupçons au sujet des vols commis aux casernes ainsi que de ceux innumérables qui avaient été constatés, depuis un certain temps et consistant en argent.

Ces derniers vols ont été commis soit à Lille, soit à Bonchain sur la route de Sissonne, soit à Guise chez des notaires. On sait que les troupes passent par ces villes pour se rendre au camp de Sissonne, et qu'elles y logent chez les habitants.

Cette coïncidence de vols comme chaque passage du 43e fit croire à l'autorité militaire, dès que J. eût été arrêté. L'instruction à la fois civile et militaire se poursuit avec la plus grande célérité.

J. avait d'abord été mis dans la prison commune avec quelques soldats puis disciplinément. On dit qu'il a offert mille francs à deux policiers, s'ils voulaient l'aider à s'échapper et qu'ils ont refusé.

Il est maintenant seul en cellule, il est complètement au secret et ne peut communiquer avec personne. Dans la crainte qu'il tente de se suicider, on lui a retiré tout ce qui pourrait lui servir d'armes.

## PROSPECTUS, CIRCUAIRES, à prix réduits.

— Prospectus depuis quarante centimes le mille. Imprimerie ALPHR ROUBAIX, Roubaix, 40637

## TRIBUNAUX

**Tribunal de Commerce de Roubaix.** — Audience du 26 juin 1899. — Présidence de M. LEVONNE. — LES NOUVELLES AFFAIRES DE LA PAIX — La demande de nullité de la décision prise à l'assemblée générale du 4 septembre 1898, en ce qui concerne l'adoption de nouveaux statuts, a été mise en délibéré.

Elle tend à ce que le tribunal dise que les statuts consignés dans l'acte de M. Duchange du 22 décembre 1889 sont seuls en vigueur et que le conseil d'administration devra s'y conformer sur tous les points et que tous actes contraires sont nuls et de nul effet.

Cette demande a touché comme défendeurs les membres du conseil d'administration actuel. Elle émane des sieurs Lobel, Veronne, Becquer, Trichmans, lieutenants, Staeland, Sauters, Muisal, Vanhessen et Delecker.

Il s'exposent : « Qu'aux termes de l'article 56 des statuts de la société La Paix (acte Duchange, 22 décembre 1889), les statuts peuvent être modifiés. Toute demande de modifications doit être signée d'au moins vingt membres et transmise au conseil d'administration qui la transmettra au Comité de garantie, lequel est chargé d'accueillir ou de repousser la demande; au cas où la demande serait admise, le Conseil d'administration la porterait à l'ordre du jour de l'assemblée générale, en ce qui concerne les modifications proposées. »

En convoquant une assemblée générale extraordinaire pour le 4 septembre 1898, la commission de contrôle n'a pas observé ces dispositions essentielles et impérieuses de l'article 56 des statuts, en ce qui concerne l'adoption de nouveaux statuts sans avoir au préalable demandé l'avis au comité de garantie.

L'examen préalable par le comité de garantie était une condition essentielle, formellement stipulée dans le pacte social, qui forme la loi des parties.

L'assemblée générale du 4 septembre 1898 ne pouvait s'affranchir d'une obligation dont l'exécution ne présentait aucun caractère d'urgence.

En adoptant de nouveaux statuts sans que le comité de garantie eût été consulté, elle a donc émis un vote radicalement nul.

Les demandeurs déclarent agir en leur qualité de membres du comité de garantie.

Les défendeurs, qui représentent le conseil d'administration, reconnaissent la matérialité des faits invoqués par l'assignation.

Ils font observer que MM. Carpentier, Bovi, Derzelle, Decker, Lefebvre et Verbrucq sont intervenus dans l'instance précédente, eux seuls, faire partie du comité de garantie. Les défendeurs, pour eux, estiment que, sans qu'il soit besoin de rechercher à reconnaître la composition actuelle du comité de garantie, que l'assemblée du 4 septembre avait pu avoir en vue les statuts sans avoir besoin de l'avis du comité de garantie, et cela à raison de l'organisation de la société La Paix et des dispositions de loi de 1867 sur les sociétés.

Ils s'expliquent ainsi : Aux termes des statuts de la société coopérative La Paix, la société est administrée par trois rouages distincts : Comité de garantie, conseil d'administration et commission de contrôle.

Le conseil d'administration et la commission de contrôle ont les attributions données par la loi au conseil d'administration et à la commission de surveillance.

A côté de ces deux administrations fonctionne un comité de garantie qui semble être un comité d'appel des discussions prises par le conseil d'administration, par la commission de contrôle ou par l'assemblée générale.

Ce comité se compose des quinze premiers membres inscrits sur le tableau de la société, élus à vie et pourvont eux-mêmes à leur remplacement en cas de décès, démission ou exclusion.

Les attributions du comité appartiennent d'après la loi au conseil d'administration, tantôt à l'assemblée générale.

En effet, le comité de garantie statue sur les admissions (Art. 5) à la disposition d'une partie des éparques (Art. 26), peut convoquer l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (Art. 28), prononce sur les cas d'exclusion des sociétaires (Art. 49).

Ces fonctions appartiennent d'après la loi au conseil d'administration; à ce point de vue le comité de garantie peut être considéré comme une fraction du Conseil d'administration.

Le Comité de garantie a droit en outre d'opposer son veto au vote de l'assemblée générale des actionnaires, soit en acceptant la nomination de certains administrateurs (Art. 14), soit en refusant de voter sur la proposition de nomination de la commission de contrôle (Art. 34), soit en demandant l'examen préalable de toute modification aux statuts (Art. 58).

Le motif de la grève semble être maintenant attribué à la répartition du travail par l'un des grévistes. Ses camarades en veulent l'exclusion.

Le Tribunal a mis la cause en délibéré; le jugement sera rendu à une audience ultérieure.

## LES TRAINS DE PLAISIR

**Train de plaisir pour Dunkerque**  
La Compagnie du Chemin de fer du Nord organise pour le dimanche 3 juillet un train de plaisir à prix très réduits, au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, La Madeleine, St-André, Percheville, Armentières, Itaillicul et Hazebrouck (aller et retour dans la même journée).

Allez. — Départ de Tourcoing, 6 h. 38; Roubaix, 6 h. 46; Croix-Wasquehal, 6 h. 54; Lille, 7 h. 15. Arrivée à Dunkerque 9 h. 15.

Retour. — Départ de Dunkerque, 8 h. 25; arrivée à Lille, 10 h. 50.

Le prix des places est ainsi fixé : au départ de Tourcoing, 2e cl., 6 fr. 25; 3e cl., 4 fr. 40; Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, 2e cl., 6 fr. 40; 3e cl., 4 fr. 40.

Trains de plaisir pour Calais et Boulogne. — Les trains de plaisir seront mis en route pour Calais et Boulogne, les dimanches 2, 9, 23 et 30 juillet, des gares de Tourcoing, Roubaix, Croix, Lille, etc.

Voici les heures de départ : Tourcoing, 2 h. 45 matin; Roubaix, 3 h. 57; Croix, 6 h. 40; Lille, 6 h. 20. Arrivée à Calais, 8 h. 34; à Boulogne, 9 h. 23.

Retour : Boulogne, 7 h. 47 soir; Lille, 8 h. 55; Calais, 10 h. 40. Arrivée à Lille, 10 h. 57; Croix, 11 h. 40; Roubaix, 12 h. 15; Tourcoing, 1 h. 02.

Prix des places : Pour Calais : Tourcoing et Roubaix, 6 fr. 85 en 2e classe, et 4 fr. 50 en 3e classe. Croix et Lille, 6 fr. 70 en 2e classe, et 4 fr. 40 en 3e classe.

Pour Boulogne : Tourcoing, 7 fr. 50 en 2e classe et 4 fr. 70 en 3e. Roubaix, Croix et Lille, 7 fr. 35 en 2e classe et 4 fr. 80 en 3e.

## NORD

Une odieuse tentative à Berck. — Mercredi après-midi, vers deux heures, une fillette de onze ans se précipita à jouer dans les champs, quand un individu âgé d'environ vingt-deux ans, blond, imberbe, coiffé d'une casquette grise et vêtu d'un veston noir, se précipita sur elle et tenta de lui faire sauter les boutons de sa blouse. Heureusement, l'individu fut dérangé par des personnes qui passaient et lui firent perdre la fuite.

Assailli, deux jeunes gens du village montèrent en bicyclette afin de se mettre à la recherche du coupable. L'individu vint par sa course vers eux et gagna le canal de la Dénée, se dirigeant vers la Blanchisserie. On espère l'arrêter.

**Grève de fondeurs à La Madeleine.** — Une grève vient d'éclater dans les ateliers de MM. Roubaix, fondeurs à La Madeleine; presque tous les ouvriers ont cessé le travail à la suite du refus de la demande qu'ils avaient formulée, concernant le renvoi d'un contremaître.

Les grévistes se sont tenus aux abords de l'usine pendant l'après-midi de mercredi. Il n'y a jusqu'ici aucun incident à signaler.

**L'effilage dans le département du Nord.** — M. Yvain, préfet du Nord, a pris à la date du 27 juin, l'arrêté suivant : « L'effilage de tout placard, dirigé contre les pouvoirs publics, ou susceptible de troubler la tranquillité publique, est interdit dans toutes les communes du département du Nord. »

« Les contraventions au présent arrêté seront considérées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. »

**Dunkerque.** — *Tud sur le coup.* — Hier après-midi, vers cinq heures et demie, le sieur Broly, âgé de vingt-trois ans, qui travaillait dans la cave du vapeur danois *Liconia*, a reçu sur la tête un poteau de mine qui est tombé du pont.

Le malheureux a été assommé; la mort a été instantanée.

**La course automobile de Dunkerque.** — Voici le résultat de la course automobile qui a eu lieu, hier, à Dunkerque : Concours d'adresse : 1er prix, 600; 2e, Dulleu; 3e, Lefebvre; 4e, Marcy.

Concours de vitesse : Dunkerque à Berzele et retour : prix annuels, 1er prix, M. Ravinck, Tri-villese; 2e, M. Hatbille, M. Vanhulst; 3e, M. Lefebvre.

Voitures : 1er prix, M. Aubert; 2e, M. Cortier; 3e, M. Lefebvre.

La distribution des prix a eu lieu au Café du XIXe siècle, et M. Dumont, maire, qui présidait, a félicité les vainqueurs.

**Le docteur Richald,** médecin-spécialiste des affections des voies urinaires et des maladies de la peau donne ses consultations à Bruxelles, Place Houppé, 26, tous les jours de 9 à 2 heures; le dimanche de 10 à 12 heures. — 47767-52818

**Elles font merveille.** — Ambert (Puy-de-Dôme), le 8 mai 1898. — Je souffrais d'un catarrhe aigu, de crampes d'estomac et de douleurs qui me paralysaient. Je vais bien mieux grâce à l'emploi des Pilules Suisses; elles ont fait merveille. — BONNET JEAN (Sig. lig.).

A. M. Herzog, pharmacien, Paris. — 47766

## BELGIQUE

**Bruxelles.** — Une bataille dans un train. — Mardi après-midi, sur la ligne d'Anvers à Bruxelles, le signal d'alarme faisait stopper un train de voyageurs.

Dans un compartiment, on se battait à sang, et plusieurs combattants avaient déjà roulé sous les banquettes dans un pitoyable état.

On s'enquit de la cause du conflit, une discussion s'était élevée entre voyageurs sur la nouvelle loi électorale, qui venait d'être promulguée.

Elle se termina par des injures et des coups de poing.

Un des combattants, M. Desmet, retourna chez lui.

Les autres combattants conduisant un atelage. Le train partit à 6 heures et arriva à Anvers à 7 heures.

Le mouvement fut précipité sous les coups de poing et de pieds.

Le mouvement fut précipité sous les coups de poing et de pieds.

Le mouvement fut précipité sous les coups de poing et de pieds.

Le mouvement fut précipité sous les coups de poing et de pieds.

Le mouvement fut précipité sous les coups de poing et de pieds.

Le mouvement fut précipité sous les coups de poing et de pieds.

Le mouvement fut précipité sous les coups de poing et de pieds.

Le mouvement fut précipité sous les coups de poing et de pieds.

Le mouvement fut précipité sous les coups de poing et de pieds.

Le mouvement fut précipité sous les coups de poing et de pieds.

Le mouvement fut précipité sous les coups de poing et de pieds.

Le mouvement fut précipité sous les coups de poing et de pieds.

Un autre accident s'est produit sur le territoire d'Overbeek et a été plus terrible encore dans ses conséquences.

Un jeune homme de 46 ans, Camille Vandenberg, demeurant à Chateaufort, a été renversé par un cheval qui avait pris les mors aux dents et tué net.

**Audenarde.** — *Arrestation dramatique d'un assassin.* — Les gendarmes du dépôt d'Audenarde avaient appris que le nommé Van Kerkhove, l'assassin du malheureux de Croix (crime qui remonte au jour de décembre 1883) était revenu à Horebeke-Saint-Marie, près d'Audenarde, se rendant à son travail vers cinq heures du matin, au village en question et cherchant l'habitation de son entant.

Pendant que l'un d'eux pénétrait dans la maison, l'autre en gardait l'issue.

Van Kerkhove, à la vue du gendarme, sauta sur ce dernier et allait le terrasser lorsque son collègue accourut à son secours. Après une lutte acharnée on réussit à le ligotter solidement et il fut conduit en prison.

Bons la lutte qu'il eurent à soutenir contre le dangereux assassin, les gendarmes durent faire usage de leurs bâtonnets et blessèrent gravement le coupable au ventre. Son état est même fort inquiétant.

**Eruges.** — *Nominations ecclésiastiques.* — De notre correspondant, le 28: Mgr l'évêque a nommé : Curé à Boveren-les-Harbecke, en remplacement de M. Platvoet, décédé, M. Neuhart, curé à Eggevaarscapelle; curé à Eggevaarscapelle, M. Steeland, vicaire à Loos.

## AUX FABRIQUES PARISIENNES

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16 ROUBAIX

Maison Spéciale

**Trousseaux & Layettes**

GRAND CROIX DE LINGERIE FINE

Chemises d'hommes toutes faites

ET SUR MESURE

**EXPOSITION DE PARIS 1900**

Séjour d'une ou plusieurs semaines dans les « Grands Hôtels du Trocadéro »

construits spécialement à cet effet près de l'Exposition. Billets de séjour depuis 435 francs la semaine libérale par paiements mensuels ou trimestriels.

CE QUI COMPARE : Transport voyageurs et bagages dans Paris à l'arrivée et à l'écart; Logement et 3 repas par jour; 44 billets d'entrée Exposition; Excursion d'une journée de voiture; Bons de réduction pour divers Grands Magasins; Police d'assurance contre accidents.

Le monopole de vente de ces billets a été concédé à Cie INTERNATIONALE DES WAGONS-LITS

Société et demandeur la recherche exclusive au Bureau Central : 3, Place de l'Opéra, 3, PARIS

Agent à Roubaix : R. REQUILLART, 40, rue de la Gare, et à Tourcoing : Charles DERVAUX, 60, rue Saint-Jacques, 66417

Un journal